

# **Familles en transformation : un cas polynésien (Maatea, Moorea, îles de la Société)**

Claude ROBINEAU

Économiste ORSTOM, Département SDU, 213, rue La Fayette, 75480 Paris cedex 10

## RÉSUMÉ

A partir d'une enquête concernant un ensemble de «maisonnées» dans une communauté villageoise de l'île de Moorea (îles de la Société, Polynésie française), l'auteur entreprend une étude des transformations familiales selon une approche «substantive». L'analyse des ressources de chaque maisonnée, dans un contexte d'ouverture récente à la société de consommation, donne des indications sur l'évolution des revenus, du niveau de subsistance, de la constitution de surplus, du niveau d'équipement. L'analyse de la forme sociale des maisonnées fait apparaître une pluralité de types familiaux et des cycles variables de transformation d'un type à un autre. L'ensemble de ces informations, recoupant la forme sociale et le mode de gestion des maisonnées, permet à l'auteur d'identifier cinq types distincts de maisonnées, chacun offrant un modèle cohérent de fonctionnement. Loin de constater une évolution uniforme de la famille étendue vers la famille nucléaire, l'auteur montre qu'une évolution inverse est tout aussi possible, et retient surtout le caractère pluriel et fluctuant de l'institution familiale actuelle en milieu polynésien.

MOTS-CLÉS : Îles de la Société — Maisonnées — Cycle familial — Famille nucléaire — Famille étendue — Analyse substantiviste.

## ABSTRACT

### *Families in the course of transformation : a Polynesian case (Maatea, Moorea, Society Islands)*

*Using a survey of a set of households in a village community in Moorea (Society Islands, French Polynesia), the author examines family transformations using a "substantive" approach. Analysis of the resources of each household in the context of the recent opening up to the consumer society gives information on the evolution of incomes, the subsistence level, the building up of surpluses and the degree of "equipment". Analysis of the social form of households reveals the multiplicity of family types and variable cycles of transformation from one type to another. This information, which cuts across the social form and mode of management of the households leads the author to identify five distinct types of household, each with a coherent model of operation. Far from observing a uniform evolution of the extended family towards the nuclear family, the author shows that the opposite evolution is just as possible. The plural, fluctuating nature of the family institution in Polynesia today is noted above all.*

KEY WORDS : Society Islands — Households — Family cycle — Nuclear family — Extended family — Substantivist analysis.

La « métamorphose familiale » selon l'expression d'H. DESROCHES (1) constitue depuis plus d'un siècle — depuis que les Européens se sont mis à scruter avec attention les sociétés autochtones, notamment à la faveur du phénomène colonial — l'un des thèmes de choix de l'évolution de ces sociétés, repéré successivement sous les termes de « civilisation », acculturation, changement social.

Le leitmotiv de cette métamorphose est le passage de la famille étendue à la famille nucléaire (2) sur le modèle réductionniste perçu dans les sociétés de l'Europe industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle, en dépit des enseignements extrêmement précieux apportés par les travaux de Frédéric LE PLAY au milieu de ce même siècle (3).

La plupart des théories modernes de la parenté ont perçu celle-ci en termes de filiation, la relation entre personnes d'une même génération apparaissant d'abord comme le résultat de la relation identique à un même ascendant. Or, les Polynésiens des îles de la Société privilégient, non la filiation, mais la génération ; la descendance d'un même ventre 'opu constitue le groupe élémentaire de parenté de frères et sœurs 'opu ho'e (un ventre), et la relation de filiation s'établit, moins entre parents et enfants, qu'entre 'opu ho'e des parents et 'opu ho'e des enfants, c'est-à-dire entre groupes de *siblings* en relation de filiation (4).

Maatea constitue, dans l'île de Moorea qui est située au large de Tahiti la principale des îles de la Société, une communauté villageoise d'environ 70 maisonnées ('*utua fare*) constituées chacune par une ou plusieurs demeures (*fare taoto*, maison pour dormir), un édifice pour faire la cuisine (*fare tutu*), un édifice pour prendre les repas (*fare tama'ara'a*) et le four dit tahitien ou polynésien (*hima'a* ou *ahima'a* destiné à cuire les aliments à la mode tahitienne ou polynésienne, c'est-à-dire, à l'étouffée). La maisonnée correspond donc en réalité à une cour, une enceinte résidentielle ('*aua fare*) qui abrite différents types de formes familiales : familles élémentaires ou nucléaires, familles étendues, groupes de frères et sœurs.

Un tableau exposant maisonnée par maisonnée leur composition interne montre, outre la fréquence des maisonnées constituées sur la base de la famille élémentaire, la persistance moins de familles étendues que de formes domestiques du modèle 'opu ho'e, soit au niveau de maisonnées, soit au niveau du groupe de maisonnées incluses au sein d'une même cour, comprises dans une même enceinte résidentielle '*aua fare* (5).

En fait, l'on se rend compte que chaque maisonnée se rapporte à au moins un 'opu ho'e, lesquels, si l'on remonte les générations, paraissent descendre d'un 'opu ho'e (6) originel dont trois des frères ont fait souche dans le village et deux y ont laissé leur descendance.

La figure 1 (réseau des 'opu ho'e à Maatea) (7) retrace les opérations par lesquelles le champ de la parenté apparaît au sein de la communauté villageoise constitué de « nappes » dominantes de parenté se succédant dans le temps.

Telle est l'approche formelle de la parenté que l'on peut faire dans cette communauté. Cette approche débouche sur le jeu des solidarités parentales à l'intérieur de la communauté, et a *contrario* des antagonismes de factions rivales. Il s'agit de phénomènes de totalité : un conflit familial (d'union matrimoniale ou de terre) entre maisonnées appartenant à des « nappes » différentes de parenté déclenche (genèse déterminée *a posteriori*) ou explique les clivages politiques par rapport aux leaders de la macro-politique.

Opérons une autre approche non plus formelle mais « substantive » : par l'économie.

Dans les débuts de la seconde grande vague de modernisation qu'a connue la Polynésie centrale, c'est-à-dire à partir des années soixante, la communauté villageoise de Maatea se trouve prise dans un triple processus de prolétarianisme, d'urbanisation et d'insertion dans la société de consommation : selon les modèles véhiculés par la capitale-relais Papeete, elle-même recevant des modèles d'Europe



de la communauté et pour le marché proche de Papeete, exportations traditionnelles, production de services tels les transports, le cinéma (un exploitant de salles pour Moorea), etc. ;

— la force de travail salariée S, soit à Moorea, soit à Papeete (avec retours plus ou moins réguliers à Maatea notamment en fin de semaine) ;

— les entreprises modernes E (bâtiment et travaux publics) réunissant autour d'un entrepreneur et d'adjoints familiaux une clientèle à statut de main-d'œuvre salariée.

Sur la base d'une investigation de niveau de vie-consommation diachronique (1967-68 et 1974) portant respectivement sur 24 et 18 maisonnées et en s'étant efforcé, autant que faire se peut, de retenir les mêmes maisonnées d'une investigation à l'autre (8), on pourrait écrire ainsi la formule de la production dominante dans l'échantillon retenu, V indiquant une formule à composantes variées (plus de deux termes) :

— en 1967-68 :  $11V + 2 AS + 1E + 1S + 7 PS + 1 PE + 1P = 24$

— en 1974 :  $11V + 5 AS + 1E + 1S = 18$

Souignons, dès à présent, le passage au cours de la période considérée de 6 maisonnées d'une formule PS à la formule V incluant l'autoconsommation, c'est-à-dire la recherche d'un plus grand éventail de ressources avec le recours à l'autosubsistance.

Ces investigations de niveau de vie-consommation à l'échelle des maisonnées ont permis d'engranger en première analyse un certain nombre d'informations concernant le niveau des revenus, le niveau de subsistance (valeur de la consommation alimentaire par tête), le surplus constitué au-delà des subsistances, le niveau d'équipement de la maisonnée et la progression de cet équipement entre les dates des investigations, 1967-68 d'un côté, 1974 de l'autre.

En seconde analyse, les investigations ont apporté de précieuses données concernant la taille et l'organisation des maisonnées (un relevé journalier de commensalité pendant une semaine apprend beaucoup plus que la déclaration d'un membre de la maisonnée chiffrant la taille de celle-ci), le type de la consommation alimentaire (acculturée ou au contraire traditionnelle), la coopération inter-maisonnées (échanges de produits et de plats, entraide, travail en groupe), le mode de gestion de la maisonnée (tenu de la caisse et repérage de la prise de décision), les variables idéologiques dénotées par les comportements relatifs au fonctionnement économique des maisonnées (jeu de notions telles que : *arofa* pitié, *tauturu* aide, *'opuho'e* réciprocité, parenté, prestige, etc.).

Deux points essentiels vont retenir notre attention : la forme sociale des maisonnées et leur mode de gestion.

**Forme sociale des maisonnées : familles élémentaires et étendues, 'opu ho'e**

Sur un ensemble de 26 maisonnées ayant fait l'objet d'enquête au cours des deux investigations entreprises, 20 (les quatre cinquièmes) avaient la forme d'une famille élémentaire (avec quelquefois un ou deux individus en plus (vieux parents, cousin adoptif), 6 (entre un cinquième et un quart) la forme d'une famille étendue, 6 également celle d'un 'opu ho'e, cet état cumulant les observations faites en 1967-68 et en 1974. Entre ces deux moments, 3 maisonnées ont changé de forme (deux sont passées à l'état de 'opu ho'e, une de la famille étendue à la famille nucléaire) et 3 étaient en cours d'évolution à la fin de la période (passant de la forme famille élémentaire à l'état de 'opu ho'e par la succession des générations et la disparition progressive des deux ascendants).

On se trouve, plus généralement, en présence d'une *dynamique* qui transforme les maisonnées de familles étendues en 'opu ho'e, qui fait éclater les maisonnées de 'opu ho'e en familles élémentaires et qui fait évoluer les maisonnées de familles élémentaires en maisonnées de familles étendues ou de 'opu ho'e.

Le mode de gestion : par répartition des charges ou par unité de caisse

Près de la moitié des maisonnées fonctionnait suivant un système de répartition des décisions et des charges, caractérisable par l'absence d'unité de caisse à l'échelle de la maisonnée et la contribution directe de chacun des membres aux différentes dépenses, *grosso modo*, en fonction des facultés contributives de chacun ; mais sur ce nombre, près de la moitié avait connu un système différent (unité de caisse ou unité de caisse assortie de la participation hors caisse de certains membres). Les deux tiers avaient connu ou connaissaient un système d'unité de décisions et de caisse, mais un tiers de ces derniers avait évolué vers un système mixte au sein duquel coexistaient le mode unitaire et une participation directe de certains membres aux dépenses : ceux-ci, essentiellement des enfants devenus jeunes travailleurs, versaient aux parents détenteurs de la caisse tout ou partie de leur salaire, déduction faite de leurs propres besoins, mais également, prenaient directement en charge certaines dépenses, telle la nourriture du dimanche pour la maisonnée ou une partie de celle-ci.

Rapports entre la forme sociale et le mode de gestion de la maisonnée

(a) Dans 7 cas sur 12, il y avait correspondance entre 'opu ho'e et système de répartition des décisions et des charges ;

(b) dans 18 cas sur 25, il y avait correspondance entre la famille élémentaire et le système d'unité de décision de caisse.

(c) Il y a une *dynamique* du système de gestion, comme il y a une dynamique de la forme sociale de la maisonnée : les maisonnées évoluent du système unitaire vers un système mixte juxtaposant les deux systèmes de gestion repérés, et de ce système vers le système de répartition ; le système mixte constitue une étape intermédiaire dans le passage d'une maisonnée gérée selon ce que j'ai appelé le système d'unité de caisse à un système de répartition des charges.

(d) Il y a, en outre, une *relation entre la dynamique du système de gestion et celle de la forme sociale de la maisonnée*. Le passage de l'unité de caisse à un système mixte concerne des familles élémentaires qui demeurent telles ; celles qui évoluent vers une forme de 'opu ho'e passent directement du système unitaire au système de répartition. De fait, on ne peut pas isoler le système de gestion de la forme sociale prise par la maisonnée. Notre échantillon montre que dans 5 cas sur 7, les familles étendues ont un système de gestion par répartition : devenant 'opu ho'e par disparition ou neutralisation des ascendants, ces maisonnées conservent ce système de gestion. Dans 6 cas sur 6, les 'opu ho'e existant fonctionnent suivant le système de répartition ; puis, avec le temps, les 'opu ho'e se fractionnent en maisonnées correspondant aux différentes familles élémentaires qu'ils contiennent en germe : il y a donc, par la force des choses, rupture du système de répartition, la famille élémentaire composée d'un couple et d'enfants en bas âge formant autour du couple une unité de décisions et de caisse (ou même lorsque travaille seulement l'un des époux une unité de caisse englobant une sous-unité formée par le conjoint demeurant au foyer). Puis les enfants grandissent, devenant de jeunes travailleurs qui acquièrent leur autonomie financière ; ils vont conserver de leur salaire ce dont ils ont besoin et vont contribuer à la maisonnée des parents de deux façons : soit en versant leur obole entre les mains de leurs parents (ce que nous appelons par convention la caisse parentale), et le système unitaire se trouve maintenu ; soit en prenant directement en charge certaines des dépenses de la maisonnée, avec, lorsque les parents deviendront âgés et ne seront plus monétairement autonomes tandis que le nombre des enfants contributeurs se sera multiplié, le passage du système unitaire à un système de répartition ; soit enfin, en pratiquant les deux procédures, ce qu'on a appelé le système mixte, avec,

lorsque la famille élémentaire (éventuellement devenue étendue) va se transformer dans le cadre de la maisonnée en 'opu ho'e, le passage du système mixte à un système de répartition.

L'exploitation systématique de l'investigation concernant le niveau de vie et la consommation sous l'ensemble des différents critères pertinents dégagés par l'analyse (taille et taux d'activité, forme sociale, système de gestion, etc.) évoqués plus haut permet la caractérisation d'un certain nombre de *types socio-économiques de maisonnées* (Tabl. I) (9).

TABLEAU I  
Types socio-économiques de maisonnées à Maatea

Caractères dominants	I Maisonnées dynamiques modernes	II Maisonnées « pauvres »	III Jeunes ménages salariés	IV Maisonnées traditionnelles-modernes	V Maisonnées « traditionnelles »
Taux d'activité .....	Élevé	Plutôt faible	Faible		
Forme sociale .....	Fam. élém.	Fam. élém.	Fam. élém.	Fam. élém.	'opu ho'e
Système de gestion .....	Unitaire	Unitaire	Unitaire	Unitaire	Répartition
Relations inter-maisonnées .....		Variables			Variables
Idéologie polynésienne à contenu économique .....	Faible			Variable	Forte
Acculturation alimentaire .....	Élevée			Élevée	Faible
Autoconsommation .....	Plutôt faible		Importante		Élevée
Production dominante .....	Salariat entreprise moderne	Variée	Salariat	Petite production marchande	Variée avec tendance vers autoconsommation
Ressources monétaires .....	Élevées	Limitées	Modiques	Élevées	
Niveau de subsistance .....	Moyen ou élevé	Très faible	Variable	Élevé	Variable
Surplus au-delà des subsistances.	Élevé	Moyen ou faible			Modeste, fonction du niveau de subsistance
Équipement domestique .....	Moderne, important ou très important	Moderne, moyen	Limité	Important	Modeste et en progrès

Ces types sont des types empiriquement dégagés de l'analyse de l'enquête socio-économique, constitués par des combinaisons récurrentes de caractères dominants.

(a) Ce que l'on a appelé « maisonnées dynamiques modernes » correspond à un premier type caractérisé par le niveau élevé de monétarisation de l'économie domestique et l'importance de l'équipement moderne (voiture, réfrigérateur, télévision, etc.) que cette monétarisation permet d'obtenir. Les termes « niveau élevé », « importance » ou, au contraire, « faiblesse », « insignifiance », etc., sont la traduction ordinaire des résultats numériques (physiques, exemple : le nombre de réfrigérateurs, la fréquence des relations inter-maisonnées, le caractère acculturé ou non ou en partie d'un repas, — monétaires : le revenu moyen, les dépenses moyennes) permettant de classer les maisonnées de l'échantillon sous telle ou telle variable. Les intitulés « dynamique », « moderne », ou, au contraire, « traditionnel », doivent être considérés en leur sens relatif comme des termes commodes pour résumer des situations complexes : une typification est toujours abstraction, donc appauvrissement des réalités. De ce que les maisonnées du type I sont qualifiées de « modernes », il ne s'ensuit pas que leur forme sociale — la famille élémentaire — le serait ; pas plus que la pauvreté n'affecte la même forme sociale dans le type II ! Enfin, ce premier type a été obtenu par la prise en considération de 5 maisonnées sur un total de 26. Cela ne veut pas dire que d'autres ne pouvaient l'être aussi, mais avec d'autres critères qui

permettaient de les classer ailleurs : dans le type IV, « maisonnées traditionnelles-modernes ». Pour plus de détails sur la démarche et les résultats, on se rapportera à l'analyse progressive (à « enrichissement progressif ») explicitée in ROBINEAU, 1984 : 287-330.

(b) Les maisonnées « pauvres » sont caractérisées par un niveau de subsistance très faible, avec parfois, cependant, la réalisation d'un équipement moderne moyen (notable, voire important) : au nombre de 6 en tout, 4 d'entre elles étaient constituées en famille élémentaire et 5 fonctionnaient suivant un système d'unité de décisions et de caisse. Il est certain que le système contraire de répartition des charges entre membres de la maisonnée exige, pour le maintien d'une stricte austérité alimentaire, condition d'un investissement important pour des maisonnées pauvres, une sévère coordination des décisions.

(c) Maisonnées de jeunes salariés. — Le faible nombre de cas (deux) permet tout juste une esquisse, mais la simplicité des phénomènes contribue à la validité du modèle : ressources monétaires uniquement fondées sur le salariat, faible acculturation alimentaire et forte autoconsommation, équipement limité : il s'agit de maisonnées récentes, donc à faible accumulation, à faible taux d'activité (eu égard à l'accroissement familial important chez les jeunes ménages au sein d'une population dont l'accroissement naturel brut est de 3 % par an, et qui compensent la modicité de leurs ressources monétaires par une autoconsommation relativement forte).

(d) Les maisonnées « traditionnelles-modernes » sont celles dont l'économie repose largement sur la petite production marchande et peut supporter un équipement important. Là encore, faible nombre de cas (deux, voire trois) mais l'esquisse que l'on peut faire de leur économie se trouve validée par la simplicité des phénomènes à l'œuvre : des ressources monétaires importantes (petite production marchande associée aux cultures traditionnelles d'exportation, voire au salariat), niveau de subsistance élevé avec forte acculturation alimentaire, équipement moderne important. Ce type est assez proche du modèle I décrit plus haut en (a) à ceci près que le niveau élevé de la monétarisation vient surtout des revenus obtenus par la petite production marchande, c'est-à-dire des produits locaux vendus sur le marché municipal voisin de Papeete (il n'y a à franchir, pour l'atteindre, qu'un détroit de mer large de 7 à 8 milles marins) où la demande est toujours plus élevée que l'offre, donc le niveau des prix élevé (ROBINEAU, 1975 : 88-89, pour les pratiques d'oligopole de ce marché).

(e) La maisonnée « traditionnelle ». — Il s'agit de maisonnées qui, à la différence des types déjà décrits (a à d), n'ont pas la forme de familles élémentaires, mais de 'opu ho'e, groupes de frères et sœurs ; elles ne sont pas gérées suivant un système unitaire parfois altéré (système dit « mixte »), mais selon le système de répartition des charges. On a affaire à onze cas de ce type. Ces maisonnées sont dotées d'un équipement modeste — qualifié de « traditionnel » — mais en progrès (d'une investigation à l'autre) correspondant à un surplus, au-delà des subsistances, également modeste. Six des neuf maisonnées qui permettent de construire ce type se caractérisent par une acculturation alimentaire faible et une autoconsommation élevée.

Chacun de ces types constitue un modèle cohérent de fonctionnement des maisonnées. Celles du type I, caractérisées par leur dynamisme, constituent une réussite économique résultant de la disposition de ressources importantes et d'une attitude dynamique de leurs membres ; de jeunes ménages de salariés ne peuvent pas arriver à ce résultat, mais plutôt le peuvent des couples âgés, ayant pu acquérir une certaine qualification ou ayant la maturité nécessaire pour se lancer dans une entreprise et ayant déjà pu commencer à accumuler ; mais de jeunes ménages pourront, si les conditions s'y prêtent, évoluer vers les maisonnées de ce type. Les maisonnées du type II n'arrivent à un équipement moderne moyen qu'au prix d'un niveau de subsistance très faible, plus facilement obtenu par un système de gestion unitaire que peut engendrer la constitution de la maisonnée en famille élémentaire, que par le système de répartition le plus souvent lié à la forme de 'opu ho'e. Cette réussite (obtenir un équipement moyen avec des ressources limitées) sera favorisée notamment par la sortie de 'opu ho'e, mais elle pourra être

aussi la suite normale de l'évolution d'une maisonnée de jeunes salariés qui n'ont pu atteindre les conditions permettant de réaliser le modèle de type I.

La maisonnée de type III (jeunes salariés) se trouve dans un état de transition provenant du démembrement d'une maisonnée de type V par l'indépendance de résidence acquise par une famille élémentaire d'origine de l'un des conjoints ; cette maisonnée va évoluer, avec le temps, au mieux vers le type I, plus sûrement vers le type II, éventuellement vers le type IV. Cette maisonnée de type IV, distinguée des autres types par l'option prise sur la production de subsistances pour le marché local, pouvait être une alternative intéressante pour une maisonnée de jeunes salariés (type III) non susceptible d'atteindre une position de type I (maisonnées dynamiques modernes à ressources monétaires élevées) ; d'autant que ces maisonnées de jeunes ménages salariés ayant tendance à compenser leurs ressources monétaires par un recours important à l'autoconsommation, celle-ci pourrait devenir la base d'une production marchande future importante.

La famille élémentaire composant les maisonnées de type II doit tendre avec la croissance des jeunes générations à devenir une famille étendue, puis avec la neutralisation des vieux parents un *'opu ho'e* ; à moins que ne surviennent auparavant des phénomènes de segmentation donnant naissance à des maisonnées de type III (jeunes ménages salariés) ; d'ailleurs, le système de gestion qui, à propos des maisonnées de type I et II tend à évoluer, tout en restant dans le cadre de la famille élémentaire, d'un type unitaire à un type mixte (prise en charge directe de certaines dépenses concurremment avec la caisse unique), puis, de ce type mixte à un système de répartition, ne fait que précéder l'évolution de la forme familiale de la maisonnée. Les onze cas de maisonnées à *'opu ho'e* du type V constituent une sorte de type générateur d'où proviennent les maisonnées correspondant aux autres types, ces maisonnées subsistant, au cours du temps, une ou plusieurs métamorphoses successives les faisant passer par ces divers types selon des trajets singuliers, pour aboutir, à leur tour, à ce type générateur d'où se détacheront à nouveau de jeunes maisonnées.

En conclusion, nous dirons que l'examen de ce cas polynésien montre d'abord que le passage de la famille étendue à la famille nucléaire n'est pas univoque ; que le schéma évolutif qui réduit à deux termes les éléments en évolution est insuffisant, que d'autres types familiaux peuvent exister, exemple le groupe pertinent polynésien de l'aire culturelle tahitienne des frères et sœurs qui prend *d'abord* en compte le phénomène de génération avant d'intégrer celui de filiation.

Nous noterons ensuite, bien que je m'y sois peu appesanti, que les catégories qui servent à caractériser la parenté peuvent ne pas avoir beaucoup de sens, du moins l'absolu qui leur a été conféré. On dira ainsi que les systèmes de parenté tahitiens sont à dominante patrilinéaire, ce qui n'exclut pas une filiation matrilineaire à certaines générations, d'où la nécessité d'une surdétermination par la terre de la résidence pour définir l'appartenance à un groupe de parents. D'où l'affirmation présente, tel Paul OTTINO (1972), que le système de parenté est indifférencié et que les droits sur la terre et la résidence dégagent des « lignées résidentielles ». Quant aux règles de localisation elles ne sont pas ici pertinentes (10).

L'introduction de cette relativité dans le système de parenté est essentielle. Dans ce domaine comme en beaucoup d'autres, elle témoigne, chez les Polynésiens des îles de la Société de leur adaptabilité à la différence, au changement. Mais n'en est-il pas ainsi dans d'autres sociétés, dans la plupart des sociétés ? André QUESNEL, par exemple, se demande à propos de l'Afrique au Sud du Sahara si les classifications utilisées habituellement ne sont pas trop absolues : il note, en effet, qu'actuellement et avec la crise qui sévit dans certaines parties de cette région, réapparaissent au sein des systèmes patrilinéaires déclarés et avérés des formes matrilineaires (11).

Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que les auteurs, en Polynésie, après une description des règles de parenté, prennent en considération la maisonnée, c'est-à-dire le lieu où est censé vivre le groupe familial, noyau de personnes unies par les liens de parenté!

J'ai défini la maisonnée comme un groupe fluctuant de personnes apparentées entre elles en principe, mais de statut divers (père et mère, frères et sœurs, cousins, ascendants et petits-enfants, adoptifs) et parfois difficilement définissables (un domestique l'est; un (ou une) ami(e) de rencontre, une vague cousine ou un vague cousin le sont moins) et qui est ancré dans une demeure (avec sa cour alentour), voire dans une enceinte résidentielle formée de plusieurs demeures, et dispose d'un espace économique strictement défini (la cour avec ses plantes et ses arbres fruitiers, une parcelle de tarodièrre, des parcelles de terre dans la vallée, des parcelles de cocoteraie dans la vallée et sur le littoral). Ce groupe (fluctuant) réside là, y prend ses repas, dispose collectivement d'un petit lot d'instruments de production et de transport appropriés individuellement (12).

Cette approche de la famille par la cellule de convivialité la plus pertinente dans la culture étudiée, raccrochée, d'une part, au système de parenté et à ses spécificités les plus marquantes, d'autre part, à la vie matérielle repérée par les modes d'investigation les plus classiques (enquête diachronique de niveau de vie-consommation), et, par les deux bouts, à l'idéologie qui l'anime, permet de dégager une typologie des formes familiales actualisées au sein des maisonnées, les modes de gestion qui caractérisent les types individualisés, et finalement, une dynamique de ces types couplée à la dynamique de leurs modes de gestion.

Cette démarche permet, en outre, de faire apparaître des types originaux, tant dans les formes parentales (le *'opu ho'e*, groupe de frères et sœurs) que dans des modes de gestion (la répartition des charges collectives à tour de rôle) qui correspondent bien à l'idéologie polynésienne, qu'il s'agisse de la primauté de la génération sur la filiation ou du tour de rôle, *rahui*, forme égalitaire que l'on retrouve en sens inverse dans l'entraide ou la cotisation *tauturu*.

Ceci dit, on retiendra aussi que ces formes particulières, facilement repérées à Tahiti, n'en sont pas moins d'expression générale, sauf qu'elles se trouvent masquées en d'autres lieux par les représentations familiales différentes présentes dans les esprits. Nous n'avons pas encore épuisé la connaissance intime de nos structures familiales.

## Notes

- (1) DESROCHES (H.), communication orale, comité technique d'Économie-Démographie, 9 nov. 1965, ORSTOM.
- (2) Sur la terminologie des systèmes familiaux, voir RADCLIFFE-BROWN et DARYLL FORDE, 1953. — *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, et MURDOCK G.P., 1950. — *Social Organization*. Les expressions « famille nucléaire », « famille élémentaire » sont à peu près équivalentes.
- (3) LE PLAY (Fr.), 1879 1<sup>re</sup> éd. 1855. Cf. aussi LASLETT *et al.*, 1972, E. LE ROY LADURIE 1972 et H. LE BRAS et E. TODD 1981.
- (4) Voir Cl. ROBINEAU, 1984, Livre I, fig. 33, p. 167.
- (5) Voir Cl. ROBINEAU, *ibid.*, I, tabl. 47 : 163-164.
- (6) Sur la base de la constitution de l'état-civil, par actes de notoriété passés, pour Maatea, à la fin de 1866.
- (7) Réf. ROBINEAU, *op. cit.*, fig. 34, p. 169.
- (8) Sur un total stable d'environ 70 maisonnées entre les deux termes de la période considérée. Le recul de la taille de l'échantillon, de 24 à 18, s'explique en raison de la

méthode retenue : conserver d'une investigation à l'autre les mêmes maisonnées, d'où la disparition de quelques-unes et des refus (polis ou déguisés) essayés lors de la seconde investigation, ce pour diverses raisons : lassitude, changement dans la composition de la maisonnée.

- (9) Réf. ROBINEAU, 1984, I, tabl. 68, p. 327.
- (10) Les calculs pour la communauté villageoise de Maatea donnent en 1967-70 sur 62 unions recensées, 19 internes à la communauté, 17 virilocales et 22 uxori-locales. Pourtant, les règles de « localité » constituent après celles de la filiation un des éléments les plus importants qui soit pris en considération dans une approche du système familial.
- (11) A. QUESNEL, 1988.
- (12) ROBINEAU (Cl.), 1984, I : 288 et suiv.

#### BIBLIOGRAPHIE

- LASLETT (P.) et al., 1972. — *Household and Family in past time*, Cambridge University Press, Cambridge.
- LE BRAS (H.) et TODD (E.), 1981. — *L'invention de la France*, Librairie générale française : le livre de poche, coll. « Pluriel », Paris, 5120.
- LE PLAY (Fr.), 1879. — *Les ouvriers européens*, Mame, Tours, 7 vol. 1<sup>re</sup> éd. 1855.
- LE ROY LADURIE (E.), 1972. — Structures familiales et coutumes d'héritage, *Annales : Économies, Sociétés, Civilisations*, A. Colin, Paris, 27<sup>e</sup> année, n° 4, juillet-octobre.
- MURDOCK (G.P.), 1950. — *Social Structure*, The MacMillan Compagny, New York, 387 p.
- OTTINO (P.), 1972. — *Rangiroa. Parenté étendue, résidence et terres dans un atoll polynésien*, Cujas, Paris, 530 p. Préface de G. Condominas. Compte rendu par Cl. ROBINEAU in *Journ. Soc. Océanistes*, Paris, Musée de l'Homme, n° 50, t. XXXII, mars 1976 : 121-128.
- QUESNEL (A.), 1988. — *Objectifs et forme de l'approche qualitative dans les études démographiques menées dans les pays à statistiques incomplètes*, Chaire Quetelet 185, Ciaco éditeur, U.C.L., Louvain-la-Neuve : 321-346.
- RADCLIFFE-BROWN (A.R.), FORDE (D.), 1953. — *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, P.U.F., Paris, « Bibliothèque de sociologie contemporaine », 527 p.
- ROBINEAU (Cl.), 1975. — *Papeete, premier marché de Tahiti*, ORSTOM, Paris, coll. Trav. et doc., n° 44, 133 p. + 4 pl. h.-t.
- ROBINEAU (Cl.), 1983. — A la recherche des unités économiques. Trois approches : Comores, Congo, Tahiti, *Cah. ORSTOM*, sér. *Sci. hum.*, vol. XIX, n° 1 : 119-135.
- ROBINEAU (Cl.), 1984. — *Tradition et modernité aux îles de la Société*. Livre I, *Du coprah à l'atome*, Mém. ORSTOM, n° 100, Paris, 490 p. Préface de G. BALANDIER.